

Modèle de décision unilatérale instituant une prime d'assiduité et professionnalisme pour les employé(e)s

Après information et consultation des employés présents dans l'entreprise au moment de la prise de décision et en l'absence d'un comité d'entreprise, il a été décidé ce qui suit :

ARTICLE 1

OBJET

La présente décision matérialise le système des primes instaurées suivant le souhait de la direction, représenté ici par son Président de la SAS Bien Chez-Vous, Mr BARBU Christian.

SALARIES BENEFICIAIRES

ARTICLE 2.1.

GENERALITES

Le présent régime concerne l'ensemble des salariés de la société.

ARTICLE 2

CARACTERE FACULTATIF DE L'ADHESION À CE PROGRAMME

L'adhésion à ce programme est strictement facultative et n'entraîne pas de sanction en cas de refus.

Cependant, en cas de refus d'adhérer au programme un employé ne peut prétendre à un traitement rétroactif des primes.

ARTICLE 3

MONTANTS & MODALITES

La prime d'assiduité et professionnalisme repose sur le principe de la prime au mérite. Bien qu'elle ne demande pas d'effort supplémentaire mais plutôt une exemplarité dans l'exercice de votre mission.

Pour cause, pour obtenir la prime vous n'avez pas besoin d'en faire plus mais plutôt de réaliser vos prestations normales en respectant strictement vos obligations contractuelles.

Ainsi si vous effectuez votre travail en arrivant à l'heure (VsContrat), de manière

professionnelle (VsContrat), consigner vos heures avec l'application Wandle (VsContrat) en ayant une attitude professionnelle visant à promouvoir un état d'esprit professionnel de notre structure (VsContrat) Et bien vous obtiendrez tous les trimestres une prime de 120 euros TTC.

ARTICLE 4

DUREE – REVISION – PUBLICATIONS

La durée de chaque période d'analyse est de trois mois. Pour qu'un employé puisse prétendre à cette prime il est obligé de boucler une période de trois mois. Il n'est pas possible d'octroyer une prime au prorata du temps révolus, sauf si la direction le décide.

La direction de l'entreprise se réserve le droit de modifier les montants et les conditions d'obtention de cette prime sans que les employés puisse en contester les raisons.

En toute circonstance en cas de modification des conditions d'obtention de ce prix, les employés seront informés de la décision prise immédiatement, au plus tard 48 heures après la prise de la décision.

Fait à Paris le 22 Avril 2020

La direction de l'entreprise

